



Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

1 rue de Pithiviers 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : contact@cc-plaine-nord-loiret.fr

Réunion de Conseil **Communautaire**

14 décembre 2016

Compte-Rendu

L'an deux mil seize, le 14 décembre, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 8 décembre 2016, s'est réuni à la salle polyvalente d'Erceville sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Membres en exercice : 17

Pouvoir(s) : 1

Votants : 16

Présents : MM. LIROT Jean-Marc, ROUSSEAU Pierre, GAUCHER Dominique, CITRON Jacques, CHOFFY Patrick, THOMAS Didier, DUPRE Céline, POINCLOUX Daniel, POISSON Bertrand, BRISSON Jean-Louis, BOURGEOIS Martial, VANNIER Vincent, CHAMBRIN Michel (fondé de pouvoir de Mme Gwendoline DAVID), DESFORGES Philippe ; MME CHATELAIN Danielle, PETIT Christine, DUPRE Céline

Excusés : Mme DAVID Gwendoline, M. THUILLIER Alain

Ordre du Jour

1. Rapport de la CLECT

Suite à la réunion de CLECT concernant les transferts de charges de la MJC d'Outarville, du PLUI et du gymnase de Bazoches les Gallerandes, le Conseil Communautaire à 15 Voix POUR, 2 Voix CONTRE et 0 Abstention décide de prendre acte du rapport de la CLECT du 05/12/2016 et charge le Président de la notifier aux communes membres pour approbation dans leurs conseils municipaux dans un délai de 3 mois.

2. Désignation du notaire pour l'acquisition du bâtiment MGMN

Le Président fait part à l'Assemblée des courriers envoyés par Maître Virginie Rodange-Poignon à son attention mais aussi aux maires des communes du territoire ainsi qu'au Président du Conseil Départemental afin d'exprimer son énervement de ne pas avoir été sollicité par la CCPNL pour l'acquisition du bâtiment MGMN et réclamant ainsi à avoir l'exclusivité des actes notariés pour les communes du territoire de la CCPNL.

A l'unanimité, les conseillers communautaire reconnaissent que par le biais de cette action de Maître Virginie Rodange-Poignon la déontologie n'est pas respectée et décident que les actes notariés de la CCPNL seront répartis sur l'ensemble des notaires présents sur le territoire.

Ainsi, pour l'acquisition du bâtiment MGMN, le conseil communautaire à 11 Voix POUR, 0 voix Contre et 6 abstentions désigner Maitre Fournier Pascal, possédant l'étude d'Erceville, pour assister la CCPNL dans l'acquisition du bâtiment MGMN de Bazoches les Gallerandes.

3. Signature de l'acte authentique pour la mutation de la propriété de l'ancien collège et le gymnase

Suite à la dissolution du syndicat du collège au 31 Décembre 2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'acte authentique pour la mutation de la propriété de l'ancien collège et du gymnase, auprès du notaire Maître Wissocq Chloé, possédant une étude sur Outarville.

4. Signature de la convention avec le Conseil Départemental pour utilisation du gymnase

Une convention avec le Syndicat du collège était passée avec le Conseil Départemental afin de définir les modalités d'utilisation du gymnase par les collégiens. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer cette même convention avec le Conseil Départemental à compter du 1^{er} janvier 2017.

5. Autorisation de signature des contrats afférents au gymnase et à l'ancien collège de Bazoches

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer les contrats afférents au gymnase et à l'ancien collège de Bazoches auprès de la SICAP, SAUR, ENGIE, ALTERNA.

6. Maîtrise d'œuvre : Travaux d'aménagement de l'ancien collège de Bazoches.

L'étude de faisabilité et la pré-programmation concernant l'aménagement des locaux de l'ancien collège touche à sa fin. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer l'appel d'offre pour la maîtrise œuvre.

7. Signature du Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurants de la CCPNL

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'inscrire au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la CCPNL les projets suivants :

PROJET	Montant sollicité au titre du Contrat Départemental
<i>Acquisition du bâtiment MGMN pour valorisation de la collection DUFOUR</i>	150 000 €
<i>Extension Groupe Scolaire de Boisseaux</i>	300 000 €
<i>Aménagement des bâtiments de l'ancien collège de Bazoches les Gallerandes (Hôtel Communautaire et Restauration collective)</i>	387 379 €

Il autorise le Président à signer le Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurant du territoire de la CCPNL et sollicite auprès du Président du Conseil Départemental l'autorisation de démarrage anticipée des travaux pour les projets nommés ci-dessus.

8. Signature du Contrat de Ruralité préparé par le Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer un Contrat de Ruralité préparé par le Syndicat du Pays de Beauce Gâtinais en Pithiverais.

9. Signature de l'avenant à la Convention particulière d'appui financier dans le cadre d'appel à projets TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte)

Considérant que certains projets portés par la CCPNL sont susceptibles d'être éligibles à des subventions réservées aux projets TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer l'avenant de la Convention d'appui financier pour l'octroi du Fonds TEPCV.

10. Ouverture des Accueils de Loisirs extrascolaires durant les vacances de février, Avril et Juillet 2017

Après la période « test » des accueils de loisirs extrascolaires de Bazoches et Outarville durant les vacances de la Toussaint ; le Conseil Communautaire, à l'unanimité décident de procéder à l'ouverture de ces 2 accueils durant les prochaines vacances de l'année scolaire 2016/2017 à savoir les vacances d'hiver (du 13 au 25 Février 2017), les vacances de Printemps (du 10 au 22 Avril 2017) et les grandes vacances du 10 Juillet au 04 Août 2017.

11. Suppression des régies de recettes de cantine et garderie

Suite à la fermeture au 31/12 de la Trésorerie d'Outarville et la mise en place des facturations dites en « Rôle » avec un encaissement directement auprès des Trésoreries ou sur Internet, et suivant l'accord du Trésorier, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de les régies d'avance de recettes des cantines et garderies des sites scolaires de Bazoches les Gallerandes, Andonville et Greneville en Beauce.

12. Création d'une régie pour encaissement des Tickets CESU

Afin de pouvoir répondre aux demandes de quelques familles, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'une régie pour accepter les Tickets CESU. Le siège de la régie sera basé au 1 rue de Pithiviers à Bazoches les Gallerandes.

13. Signature de la convention avec le CDG45 pour la mise en place de la RIFSEEP

Suite à la mise en place d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), les conseillers communautaires décident à l'unanimité de confier au Centre de Gestion du Loiret la mission de mise en place de la RIFSEEP au sein de la CCPNL.

14. Modification du tableau des effectifs

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la modification au tableau des effectifs suivante :

- Création des postes :

Catégorie	Grade	Quotité temps travail	Date de création
Catégorie C	Adj. Technique 2 ^{ème} classe	33/35 ^{ème} annualisé	01/01/2017
Catégorie C	Adj. Administratif 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/01/2017
Catégorie C	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Temps complet	01/01/2017

- Suppression des postes :

Catégorie	Grade	Quotité Temps de Travail	Date de suppression
Catégorie C	Adj. Technique 1 ^{ère} classe	33/35 ^{ème} annualisé	01/01/2017
Catégorie C	Adj. Technique 2 ^{ème} classe	21/35 ^{ème} annualisé	01/01/2017

15. Décision modificative budgétaire

A l'unanimité, les conseillers communautaires adoptent la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

- Chapitre 67 – Charges Exceptionnelles
 - Art 678 (Autres charges exceptionnelles) : + 100 €
- Chapitre 022 – Dépenses imprévues
 - Art. 022 (Dépenses Imprévues) - 100 €

Section d'Investissement

Dépenses

- Chapitre 20- Immobilisations incorporelles
 - Arti 2031 (Frais d'Etudes) : - 500 €
- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées
 - Art. 1641 (Emprunt) : + 500 €

16.Ouverture anticipée de crédits d'investissement

A l'unanimité le Conseil Communautaire accepte l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-après avant le vote du budget 2017 :

20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	15 000,00 €
23 - Immobilisations en cours	15 000,00 €

17.Affaires diverses

Défibrillateurs : Dans l'attente de procéder à l'entretien des défibrillateurs, Monsieur le Président informe l'assemblée qu'une affiche « Hors-Service » devra être apposée sur tous les appareils.

LIROT Jean Marc

THOMAS Didier

GAUCHER Dominique

DUPRE Céline

CITRON Jacques

ROUSSEAU Pierre

CHATELAIN Danielle

POINCLOUX Daniel

CHOFFY Patrick

POISSON Bertrand

BRISSON Jérôme

VANNIER Vincent

BOURGEOIS Martial

CHAMBRIN Michel

PETIT Christine

DESFORGES Philippe

